

Procédure pour une demande formelle d'aide médicale à mourir

Aide Mémoire

L'utilisateur demande de l'information sur l'AMM

Transmettre la demande à un intervenant outillé

Fournir le dépliant AMM

L'utilisateur veut déposer une demande officielle

(Où trouver les documents : <http://cissslanaudiere.intranet.reg14.rtss.qc.ca/info-clinique/soins-de-fin-de-vie/>)

1. Remplir le formulaire AH-881 du MSSS

(Professionnel avec usager)



Signature par un professionnel

Un professionnel de la santé ou des services sociaux est membre d'un ordre professionnel. Par exemple, un résident en médecine, puisqu'il n'est pas membre du Collège des médecins, ne peut donc pas contresigner la demande d'AMM à titre de professionnel de la santé.



Signature par 2 témoins devant l'utilisateur

L'article 241.2(5) du Code criminel prescrit que la demande doit être datée et signée devant deux témoins indépendants et majeurs qui comprennent la nature de la demande d'aide médicale à mourir. Un témoin ne peut pas être qualifié d'indépendant s'il ne répond pas aux critères indiqués sur le formulaire.



Signature du formulaire par l'utilisateur ou un tiers autorisé

(Inaptitude physique)

Conformément à l'article 27 de la Loi concernant les soins de fin de vie et compte tenu de l'article 241.2(4) du Code criminel, le tiers autorisé ne peut pas faire partie de l'équipe de soins responsable de la personne, ne peut être ni un mineur ni un majeur inapte et ne peut savoir ou croire qu'il est bénéficiaire de la succession testamentaire. Il doit également comprendre la nature de la demande d'aide médicale à mourir.



Moment de l'administration de l'aide médicale à mourir après la demande

Un délai de dix jours francs (soit dix jours complets, en excluant le jour où la demande a été faite) doit s'écouler entre le moment où est faite la demande d'aide médicale à mourir et l'administration de l'aide médicale à mourir.

2. Remplir le formulaire de complément d'information du CISSS

(Professionnel avec l'utilisateur et/ou un proche)

3. Déposer les documents remplis au dossier

4. Envoyer une copie des documents au guichet AMM



Numériser : aide-medicale-a-mourir.cissslanaudiere@sss.gouv.qc.ca

Télécopier : 450-752-6419

Pour toute question et commentaire composer le 450 759-8222, poste 4230

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière

Québec 